



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 mars 2017

Présents : CHAUVRY Francis, HUC Christian, MALZIS Christian, MARIA Katia, SICRE Marc, SURRE Jacques, TICHADOU Guy, BREONCE Karine

Absent(e) :

Excusé(é) : SONAC Gérard, HUC Alain, MOUCHET Sabine

Convié(é) :

Secrétaire de séance : BREONCE Karine

1 – Approbation du compte de gestion

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif édité par le comptable de la collectivité, considérant que les écritures sont conformes aux écritures de la comptabilité communale et qu'aucune remarque n'est à faire, **l'approuve à l'unanimité**

2 – Approbation du compte administratif

Le conseil municipal considérant que les écritures du compte administratif sont conformes aux recettes et dépenses de l'année 2016, **l'approuve à l'unanimité**

3 – Affectation des résultats

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation des résultats
INVEST	- 33 364.34€		25 818.54€		0.00€	- 7 545.80 €
FONCT	143 959.74€	33 364.34 €	- 3 704.10 €			106 891.30 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016

Affectation obligatoire :	106 891.30€
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	7 545.80€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0.00€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	99 345.50€
Total affecté au c/ 1068 :	7 545.80€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	
Déficit à reporter (ligne 002)	

Voté à l'unanimité

4 - Location du Presbytère :

7 demandes ont été retenues sur une quarantaine reçues. Après étude des 7 dossiers, 2 sont retenues, mais en attente de renseignements complémentaires.

5 – Forêt communale : contrat FFN

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'une forêt de 22ha77, gérée par l'Office National des Forêts et qu'un contrat FFN a été signé en 1974.

Il informe qu'en application de la circulaire DGPAAT/SDFB/C2011-3043 DU 24/11/2011, l'Office National des forêts a adressé une analyse technique et économique de la forêt.

Deux options sont proposées :

Option 1 : Mise fin au contrat FFN avec remboursement anticipé d'une somme de 9 558.62€

Option 2 : Maintien des peuplements productifs sous contrats FFN, dans ce cas la moitié des recettes de leurs coupes viendra en déduction de la créance pour un montant à ce jour de 23 896.56€. Un avenant au contrat initial reprendra la liste des parcelles et leur surface restant sous contrat.

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil, Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré

- décide d'opter pour l'option n°2
- autorise le Maire à signer l'avenant qui sera présenté

6 – Travaux 2017, demande de prêt

Monsieur le Maire fait le bilan des projets travaux 2017 en énumérant les dépenses qui seront engagées et les prévisions de recettes venant des organismes financeurs.

Il informe que pour palier à toutes les dépenses 2017, il y a lieu de contracter un prêt et demande à l'assemblée de se prononcer.

Des demandes pour un emprunt de 180 000€ ont été faites à plusieurs Banques, pour l'instant 2 réponses reçues ;

- Crédit agricole sur 20 ans environ 11 000€/an taux à 2.14%
- Caisse des dépôts et consignations sur 30 ans environ 7 600€/an à 1.50%

Dans l'attente d'autres réponses.

Le Conseil est d'accord pour contracter un prêt et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Autres points abordés

PADD projet d'aménagement et de développement durable

Remarque : Peu d'espace constructible à Teilhet.

Volonté de réhabilitation d'une partie de la « Mondone »

Dossier à suivre

Point sur les travaux

Les travaux de la mairie avancent correctement.

Plantation

Il faudrait faire une plantation à l'entrée du village (le long du mur en face de chez Mme VALADE) des rosiers pourraient être retenus.